

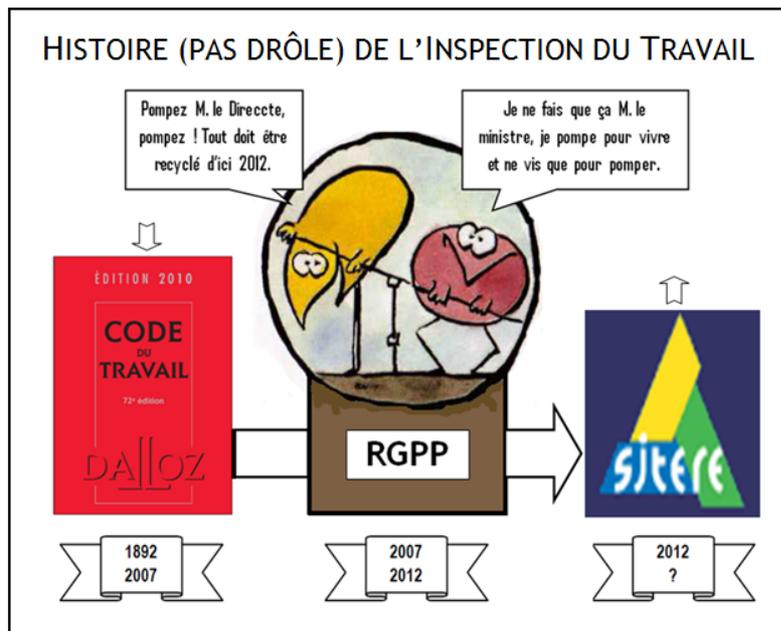
Loose Letter
sur la mise en place
de la DIRECCTE en Lorraine

Zoom sur...

Le travail, l'emploi et la formation professionnelle (1 ET 2)

Les DRTEFP et DDTEFP¹ constituent le gros des effectifs de la DIRECCTE avec 358 agents. Pourtant, elles n'ont pas grand-chose à y faire. La dernière-née a en effet vocation à devenir un guichet unique au service du chef d'entreprise, alors que les ex-DTEFP sont centrées sur le salarié avec pour mission d'en garantir la protection lorsqu'il est en activité (champ travail - Inspection du Travail), ou d'en faciliter l'insertion ou la reconversion lorsqu'il ne l'est plus ou pas encore (champ emploi et formation). Dès lors, comment faire entrer un carré dans un rond ? Comment par exemple transformer un corps de contrôle tel que l'Inspection du Travail en bureau de conseil aux entreprises conforme à l'esprit de la DIRECCTE, et ce sans toucher - en apparence - à son indépendance² ?

C'est ici qu'intervient CAP SITERE, l'outil LOLFien de flicage et d'orientation de l'activité des agents de contrôle de l'Inspection du Travail. À travers lui, tout devient objectif, indicateur, mesure de la performance. La récompense et les états de service de l'agent dépendent de son implication dans les actions prioritaires et du seul nombre d'infractions. Conséquence : le « bon » agent privilégie - de force ou de gré, selon - le « mesurable », c'est-à-dire du « comme le chef a dit » et du petit bâton ; il fait donc en priorité de l'infraction simple en lieu et place d'un travail qualitatif sur des problématiques de fond, trop chronophage pour être « rentable » d'un point de vue comptable ; il fait le statisticien et la vie belle au patron. Voilà, on y est, bienvenue à la DIRECCTE.



SUD TAS Lorraine

dd-54.sud@travail.gouv.fr

<http://www.sud-travail-affaires-sociales.org>

¹ Direction Régionale (et Départementale) du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

² Garantie par la convention n°81 adoptée en 1947 par l'Organisation Internationale du Travail



n°s 9 ET 13

Le champ emploi-FP bientôt au
Pôle Emploi ?

Contrairement à la mission 'consommation' de l'ex-DRCCRF, le champ 'emploi et formation professionnelle' n'aura pas fini sa route en simple service local à la préfecture. Est-il pour autant à envier ?

Un jour on lui coupe le bras gauche (la gestion administrative des contrats aidés confiée à l'ANPE devenue depuis le Pôle Emploi), puis le droit (la création d'entreprise passée à l'URSSAF), puis la jambe gauche (la formation professionnelle à la Région) puis la droite (l'alternance aux chambres consulaires),... Reste certes l'insertion par l'activité économique (IAE), les mutations économiques (chômage partiel, revitalisation, cellule de reclassement, etc.), la Validation des acquis de l'expérience (VAE), le contrôle de recherche d'emploi (en sommeil plus ou moins profond) ou encore les services à la personne, mais la tendance est d'agir de plus en plus par l'intermédiaire d'opérateurs publics ou privés, ce qui pourrait très bien être le point de départ d'une externalisation totale ou d'une privatisation (à l'image du placement des demandeurs d'emploi), avec à la clé une restructuration, trois offres d'emploi pourries et une mise en disponibilité sans traitement.

Des candidat-e-s ?

